



2015 DFA 3G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but de comparer les résultats de la gestion 2014 par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2014 et à la gestion 2013.

Le rapport financier présente par ailleurs, dans le détail, le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Ce rapport vise ainsi une plus grande transparence et une information plus accessible sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

I. Résultats comptables

A / Le résultat comptable de la section d'investissement

Au total, au cours de l'exercice 2014, les dépenses et les recettes d'investissement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats.....	275 967 653,58 €
Titres de recettes.....	265 585 950,82 €
Déficit de l'exercice 2014.....	10 381 702,76 €

Le déficit cumulé à la clôture de l'exercice 2014 se présente donc comme suit :

Résultat au 31 décembre 2013 (déficit).....	76 022 892,11 €
Déficit propre à l'exercice 2014.....	10 381 702,76 €
Résultat cumulé au 31/12/2014 (déficit).....	86 404 594,87 €

Ce déficit fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2015.

Au final, le déficit de la section d'investissement (86,40 M€) et le montant des restes à réaliser (2,48 M€) constituent un besoin de financement de 88,89 M€.

C'est pourquoi, après constatation de l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement au résultat du compte, il sera proposé d'enregistrer un crédit de 88,89 M€ à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de ladite section.

B / Le résultat comptable de la section de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2014, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Mandats.....	3 193 870 375,43 €
Titres de recettes.....	3 309 895 669,68 €
Excédent de l'exercice 2014.....	116 025 294,25 €

Le résultat reporté de l'exercice 2013, après affectation à la section d'investissement, s'élevait à 0,00 €. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2013 se présente donc comme suit :

Résultat reporté de 2013.....	0,00 €
Résultat propre de l'exercice 2014 (excédent de recettes).....	116 025 294,25 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2014.....	116 025 294,25 €

Il s'agit d'un résultat brut pour lequel il convient de décider d'une affectation. Je vous propose donc de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (88,89 M€) par l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

II. Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

Concernant l'exécution de la section d'investissement :

- les recettes réelles ont été recouvrées à hauteur de 81,9 % (86,9% après intégration des produits de cession des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 10,31 M€);
- le taux de consommation des crédits réels atteint 87,1 % ;
- sur les opérations réelles et les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041), les titres émis s'élèvent à 265,58 M€ et les mandatements à 275,97 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2014 – incluant les opérations réelles et les opérations d'ordre des chapitres 040 et 041 – est un déficit de 10,38 M€.

Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :

- les recettes (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 100,6 % ;
- le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 99,4 % ;
- sur les opérations d'ordre (chapitre 042), les titres émis s'élèvent à 78,37 M€ et les mandatements à 95,59 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2014 – incluant opérations réelles et d'ordre – se solde par un excédent de recettes de 116,03 M€.

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but de comparer les résultats de la gestion 2014 par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2014 et à la gestion 2013.

III. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2014

Le compte 1068 a été débité de 201 625,01 € par opération d'ordre non budgétaire pour procéder à la régularisation d'opérations anciennes conformément aux dispositions du chapitre 6 « correction d'erreurs sur exercices antérieurs » du Tome II de l'instruction budgétaire et comptable M14 : Il s'agit des opérations suivantes :

- Crédit 181 pour 143 309,33 € correspondant à une affectation au budget annexe de l'ASE (Débit 1068)
- Crédit 2808 pour 58 315,68 € correspondant au rattrapage des amortissements non comptabilisés (Débit 1068)

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2014.

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental